



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/84

**Réunion du 13 décembre 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 26

Présents : Mme Martine BAUDART, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Benoît LAIES, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Marie-Claude BERGERY a donné pouvoir à M. Benoît LAIES, M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marina LESCOUET, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Agnès HAUDECOEUR donne pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Laurent MOREAU donne pouvoir à M. Yann DUGARD, M. Frédéric MULLER donne pouvoir à Mme Martine BAUDART et M. Hubert RENOLLET donne pouvoir à Mme Annie FESTUOT

Secrétaire de séance : Mme Marina LESCOUET

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF / ARGONNE ARDENNAISE

La CAF des Ardennes et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise formalisent leur engagement dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de 5 années à partir du 1^{er} janvier 2023. Cette convention de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Ce nouveau dispositif vient se substituer au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La CTG matérialise l'engagement conjoint de la CAF et des collectivités à poursuivre leur appui financier au service des familles du territoire.

CONSIDERANT que la CTG est bâtie à partir d'un partenariat qui permet :

- De soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs
- De renforcer la cohérence des interventions entre la CAF et des collectivités territoriales

CONSIDERANT le diagnostic réalisé courant 2022 ;

CONSIDERANT l'élaboration d'un plan d'actions à partir du diagnostic partagé, comprenant 4 axes :

Axe 1 : Développer et adapter l'offre de services aux besoins des enfants, des jeunes et des familles

Axe 2 : Fournir l'accès aux équipements, services publics et à l'offre culturelle et de loisirs

Axe 3 : Renforcer la communication (action transversale aux axes 1 et 2)

Axe 4 : Favoriser et développer l'inclusion des enfants en situation de handicap, notamment dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, Accueils Collectifs de Mineurs du territoire (par le biais de formations spécifiques, partenariats avec des associations compétentes).

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

Page 2/2 – Délibération 2022/84

Considérant que la Convention Territoriale Globale est signée par l'intercommunalité mais aussi des communes ;

Considérant la volonté de la commune de Vouziers d'être signataire de la Convention Territoriale Globale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à procéder à la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et les collectivités concernées.

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :